



**ARRETE N°2019-2020-SCOLARITE-CEV- 01
PORTANT NOMINATION EN 2019-2020
DES COMMISSIONS D'EXAMEN DES VŒUX DE L'UNIVERSITE PARIS 8
POUR UNE ADMISSION EN 2020-2021 VIA LA PROCEDURE PARCOURSUP**

La présidente de l'université Paris 8,

Vu la Loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
Vu la Loi n° 2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants ;
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence ;
Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 relatif au cadre national des formations ;
Vu le Code de l'Éducation ;
Vu les statuts de l'université Paris 8 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La commission d'examen des voeux, chargée d'examiner en avril et mai 2020 les demandes d'admission formulées via la procédure Parcoursup en vue de l'accès à la première année de **Licence mention Sciences de l'éducation de l'UFR Sciences de l'Éducation, Psychanalyse et Communication - Français Langue Etrangère** en 2020-2021, est fixée comme suit:

Cyril GISPERT

ARTICLE 2 –

M. Cyril GISPERT est nommé président de la commission d'examen des voeux désignée ci-dessus.

ARTICLE 3 –

Le Directeur de l'UFR Sciences de l'Éducation, Psychanalyse et Communication - Français Langue Etrangère et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 27 avril 2020

La présidente
Annick ALLAIGRE





ARRETE N°2019-2020-SCOLARITE-CEV- 02
PORTANT NOMINATION EN 2019-2020
DES COMMISSIONS D'EXAMEN DES VŒUX DE L'UNIVERSITE PARIS 8
POUR UNE ADMISSION EN 2020-2021 VIA LA PROCEDURE PARCOURSUP

La présidente de l'université Paris 8,

Vu la Loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
Vu la Loi n° 2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants ;
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence ;
Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 relatif au cadre national des formations ;
Vu le Code de l'Éducation ;
Vu les statuts de l'université Paris 8 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La commission d'examen des voeux, chargée d'examiner en avril et mai 2020 les demandes d'admission formulées via la procédure Parcoursup en vue de l'accès à la première année de **Licence mention Administration économique et sociale de l'UFR AES Economie et gestion** en 2020-2021, est fixée comme suit:

OUHARON Aicha
BOURGOIN Claire
BROCHIER Christophe
DAUMAL Marie
MACHTINGER Florence

ARTICLE 2 –

Mme Aicha OUHARON est nommée présidente de la commission d'examen des voeux désignée ci-dessus.

ARTICLE 3 –

Le Directeur de l'UFR AES Economie et gestion et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 27 avril 2020

La présidente
Annick ALLAIGRE





**ARRETE N°2019-2020-SCOLARITE-CEV- 03
PORTANT NOMINATION EN 2019-2020
DES COMMISSIONS D'EXAMEN DES VŒUX DE L'UNIVERSITE PARIS 8
POUR UNE ADMISSION EN 2020-2021 VIA LA PROCEDURE PARCOURSUP**

La présidente de l'université Paris 8,

Vu la Loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
Vu la Loi n° 2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants ;
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence ;
Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 relatif au cadre national des formations ;
Vu le Code de l'Education ;
Vu les statuts de l'université Paris 8 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La commission d'examen des voeux, chargée d'examiner en avril et mai 2020 les demandes d'admission formulées via la procédure Parcoursup en vue de l'accès à la première année **Licence mention Arts plastiques de l'UFR Arts, philosophie, esthétique** en 2020-2021, est fixée comme suit:

GISPERT Cyril

ARTICLE 2 –

M. Cyril GISPERT est nommé président de la commission d'examen des voeux désignée ci-dessus.

ARTICLE 3 –

Le Directeur de l'UFR Arts, philosophie, esthétique et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 27 avril 2020

La présidente
Annick ALLAIGRE





**ARRETE N°2019-2020-SCOLARITE-CEV- 04
PORTANT NOMINATION EN 2019-2020
DES COMMISSIONS D'EXAMEN DES VŒUX DE L'UNIVERSITE PARIS 8
POUR UNE ADMISSION EN 2020-2021 VIA LA PROCEDURE PARCOURSUP**

La présidente de l'université Paris 8,

Vu la Loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
Vu la Loi n° 2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants ;
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence ;
Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 relatif au cadre national des formations ;
Vu le Code de l'Éducation ;
Vu les statuts de l'université Paris 8 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La commission d'examen des voeux, chargée d'examiner en avril et mai 2020 les demandes d'admission formulées via la procédure Parcoursup en vue de l'accès à la première année **Licence mention Cinéma de l'UFR Arts, philosophie, esthétique** en 2020-2021, est fixée comme suit:

GISPERT Cyril

ARTICLE 2 –

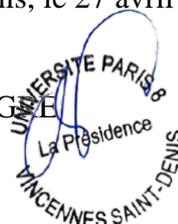
M. Cyril GISPERT est nommé président de la commission d'examen des voeux désignée ci-dessus.

ARTICLE 3 –

Le Directeur de l'UFR Arts, philosophie, esthétique et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 27 avril 2020

La présidente
Annick ALLAIGRE





**ARRETE N°2019-2020-SCOLARITE-CEV- 05
PORTANT NOMINATION EN 2019-2020
DES COMMISSIONS D'EXAMEN DES VŒUX DE L'UNIVERSITE PARIS 8
POUR UNE ADMISSION EN 2020-2021 VIA LA PROCEDURE PARCOURSUP**

La présidente de l'université Paris 8,

Vu la Loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
Vu la Loi n° 2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants ;
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence ;
Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 relatif au cadre national des formations ;
Vu le Code de l'Éducation ;
Vu les statuts de l'université Paris 8 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La commission d'examen des voeux, chargée d'examiner en avril et mai 2020 les demandes d'admission formulées via la procédure Parcoursup en vue de l'accès à la première année de **Licence mention Droit** de l'**UFR Droit** en 2020-2021, est fixée comme suit:

**TOURBE Maxime
CHAUMET Pierre-Olivier
FUCHS CESSOT Alice
HABERT Benoît
JUHAN Michel
LACHIEZE Christophe
LAINGUI Jean
YOUEGO Christine**

ARTICLE 2 –

M. Maxime TOURBE est nommé président de la commission d'examen des voeux désignée ci-dessus.

ARTICLE 3 –

Le Directeur de l'UFR Droit et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 27 avril 2020

La présidente
Annick ALLAIGRE





**ARRETE N°2019-2020-SCOLARITE-CEV- 06
PORTANT NOMINATION EN 2019-2020
DES COMMISSIONS D'EXAMEN DES VŒUX DE L'UNIVERSITE PARIS 8
POUR UNE ADMISSION EN 2020-2021 VIA LA PROCEDURE PARCOURSUP**

La présidente de l'université Paris 8,

Vu la Loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
Vu la Loi n° 2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants ;
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence ;
Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 relatif au cadre national des formations ;
Vu le Code de l'Éducation ;
Vu les statuts de l'université Paris 8 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La commission d'examen des voeux, chargée d'examiner en avril et mai 2020 les demandes d'admission formulées via la procédure Parcoursup en vue de l'accès à la première année de de **Licence mention Economie et gestion Parcours Management / LEA de l'UFR AES Economie et gestion** en 2020-2021, est fixée comme suit:

**DE SAINT-GINIEZ Véronique
AGULHON Sophie
BENANTAR Abdennour
DARCILLON Thibault
FROMNOT Jacqueline
HENKEL Daniel
MARGUET Christine
TERRACOL Antoine**

ARTICLE 2 –

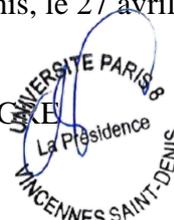
Mme Véronique DE SAINT-GINIEZ est nommée présidente de la commission d'examen des voeux désignée ci-dessus.

ARTICLE 3 –

Le Directeur de l'UFR AES Economie et gestion et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 27 avril 2020

La présidente
Annick ALLAICKE





ARRETE N°2019-2020-SCOLARITE-CEV- 07
PORTANT NOMINATION EN 2019-2020
DES COMMISSIONS D'EXAMEN DES VŒUX DE L'UNIVERSITE PARIS 8
POUR UNE ADMISSION EN 2020-2021 VIA LA PROCEDURE PARCOURSUP

La présidente de l'université Paris 8,

Vu la Loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
Vu la Loi n° 2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants ;
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence ;
Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 relatif au cadre national des formations ;
Vu le Code de l'Éducation ;
Vu les statuts de l'université Paris 8 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La commission d'examen des voeux, chargée d'examiner en avril et mai 2020 les demandes d'admission formulées via la procédure Parcoursup en vue de l'accès à la première année de **Licence mention Economie et gestion** et de la **Licence mention Economie et gestion – option Santé** de l'UFR AES Economie et gestion en 2020-2021, est fixée comme suit:

DARCILLON Thibault
DE SAINT GINIEZ Véronique
BAZOT Guillaume
GIRAUD Raphaël
SANHAJI Bilel
TERRACOL Antoine

ARTICLE 2 –

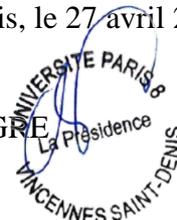
M. Thibault DARCILLON est nommé président de la commission d'examen des voeux désignée ci-dessus.

ARTICLE 3 –

Le Directeur de l'UFR AES Economie et gestion et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 27 avril 2020

La présidente
Annick ALLAIGRE





ARRETE N°2019-2020-SCOLARITE-CEV- 08
PORTANT NOMINATION EN 2019-2020
DES COMMISSIONS D'EXAMEN DES VŒUX DE L'UNIVERSITE PARIS 8
POUR UNE ADMISSION EN 2020-2021 VIA LA PROCEDURE PARCOURSUP

La présidente de l'université Paris 8,

Vu la Loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
Vu la Loi n° 2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants ;
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence ;
Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 relatif au cadre national des formations ;
Vu le Code de l'Education ;
Vu les statuts de l'université Paris 8 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La commission d'examen des voeux, chargée d'examiner en avril et mai 2020 les demandes d'admission formulées via la procédure Parcoursup en vue de l'accès à la première année de de **Licence mention Études théâtrales de l'UFR Arts, philosophie, esthétique** en 2020-2021, est fixée comme suit:

BEAUFILS Eliane
DECHERY Chloé
QUINZ Emanuele

ARTICLE 2 –

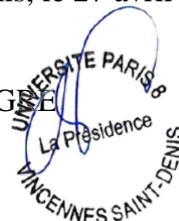
Mme Eliane BEAUFILS est nommée présidente de la commission d'examen des voeux désignée ci-dessus.

ARTICLE 3 –

Le Directeur de l'UFR Arts, philosophie, esthétique et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 27 avril 2020

La présidente
Annick ALLAIGRE





**ARRETE N°2019-2020-SCOLARITE-CEV- 09
PORTANT NOMINATION EN 2019-2020
DES COMMISSIONS D'EXAMEN DES VŒUX DE L'UNIVERSITE PARIS 8
POUR UNE ADMISSION EN 2020-2021 VIA LA PROCEDURE PARCOURSUP**

La présidente de l'université Paris 8,

Vu la Loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
Vu la Loi n° 2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants ;
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence ;
Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 relatif au cadre national des formations ;
Vu le Code de l'Éducation ;
Vu les statuts de l'université Paris 8 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La commission d'examen des voeux, chargée d'examiner en avril et mai 2020 les demandes d'admission formulées via la procédure Parcoursup en vue de l'accès à la première année de **Licence mention Géographie et aménagement de l'UFR Etudes, recherches et ingénierie en territoires, environnements, sociétés** en 2020-2021, est fixée comme suit:

**DA LAGE Antoine
DEMAILLY Kaduna Eve
GAJEWSKI Philippe
RIGAUD Nathalie
TILLOUS Marion
VALETTE Jean-François**

ARTICLE 2 –

M. Antoine DA LAGE est nommé président de la commission d'examen des voeux désignée ci-dessus.

ARTICLE 3 –

La Directrice de l'UFR Etudes, recherches et ingénierie en territoires, environnements, sociétés et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 27 avril 2020

La présidente
Annick ALLAIGRE





ARRETE N°2019-2020-SCOLARITE-CEV- 10
PORTANT NOMINATION EN 2019-2020
DES COMMISSIONS D'EXAMEN DES VŒUX DE L'UNIVERSITE PARIS 8
POUR UNE ADMISSION EN 2020-2021 VIA LA PROCEDURE PARCOURSUP

La présidente de l'université Paris 8,

Vu la Loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
Vu la Loi n° 2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants ;
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence ;
Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 relatif au cadre national des formations ;
Vu le Code de l'Education ;
Vu les statuts de l'université Paris 8 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La commission d'examen des voeux, chargée d'examiner en avril et mai 2020 les demandes d'admission formulées via la procédure Parcoursup en vue de l'accès à la première année de **la double Licence mention Histoire Anglais**, de l'UFR Langues et cultures étrangères et de l'UFR Textes & Sociétés en 2020-2021, est fixée comme suit:

BETHMONT Rémy
BONZON Anne
CUTTICA Césaire
MAGUIRE Lori
PERETZ Pauline

ARTICLE 2 –

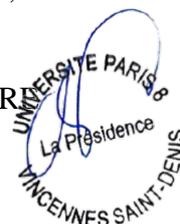
M. Rémy BETHMONT est nommé président de la commission d'examen des voeux désignée ci-dessus.

ARTICLE 3 –

Les Directrices des UFR Langues et cultures étrangères et Textes & Sociétés et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 27 avril 2020

La présidente
Annick ALLAIGRÉ





**ARRETE N°2019-2020-SCOLARITE-CEV- 11
PORTANT NOMINATION EN 2019-2020
DES COMMISSIONS D'EXAMEN DES VŒUX DE L'UNIVERSITE PARIS 8
POUR UNE ADMISSION EN 2020-2021 VIA LA PROCEDURE PARCOURSUP**

La présidente de l'université Paris 8,

Vu la Loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
Vu la Loi n° 2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants ;
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence ;
Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 relatif au cadre national des formations ;
Vu le Code de l'Education ;
Vu les statuts de l'université Paris 8 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La commission d'examen des voeux, chargée d'examiner en avril et mai 2020 les demandes d'admission formulées via la procédure Parcoursup en vue de l'accès à la première année de **la Double Licence mention Histoire Science politique de l'UFR Textes & sociétés** en 2020-2021, est fixée comme suit:

**GRAVEL Martin
NUROCK Vanessa**

ARTICLE 2 –

M. Martin GRAVEL est nommé président de la commission d'examen des voeux désignée ci-dessus.

ARTICLE 3 –

La Directrice de l'UFR Textes & sociétés et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 27 avril 2020

La présidente
Annick ALLAIGRE





ARRETE N°2019-2020-SCOLARITE-CEV- 12
PORTANT NOMINATION EN 2019-2020
DES COMMISSIONS D'EXAMEN DES VŒUX DE L'UNIVERSITE PARIS 8
POUR UNE ADMISSION EN 2020-2021 VIA LA PROCEDURE PARCOURSUP

La présidente de l'université Paris 8,

Vu la Loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
Vu la Loi n° 2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants ;
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence ;
Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 relatif au cadre national des formations ;
Vu le Code de l'Education ;
Vu les statuts de l'université Paris 8 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La commission d'examen des voeux, chargée d'examiner en avril et mai 2020 les demandes d'admission formulées via la procédure Parcoursup en vue de l'accès à la première année de **Licence mention Histoire de l'UFR Textes & Sociétés** en 2020-2021, est fixée comme suit:

CHANDELIER Joël
DOUKI Caroline
MILLIOT Vincent
POUZOL Valérie

ARTICLE 2 –

M. Joël CHANDELIER est nommé président de la commission d'examen des voeux désignée ci-dessus.

ARTICLE 3 –

La Directrice de l'UFR AES **Textes & Sociétés** et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 27 avril 2020

La présidente
Annick ALLAIGRE





ARRETE N°2019-2020-SCOLARITE-CEV- 13
PORTANT NOMINATION EN 2019-2020
DES COMMISSIONS D'EXAMEN DES VŒUX DE L'UNIVERSITE PARIS 8
POUR UNE ADMISSION EN 2020-2021 VIA LA PROCEDURE PARCOURSUP

La présidente de l'université Paris 8,

Vu la Loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
Vu la Loi n° 2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants ;
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence ;
Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 relatif au cadre national des formations ;
Vu le Code de l'Education ;
Vu les statuts de l'université Paris 8 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La commission d'examen des voeux, chargée d'examiner en avril et mai 2020 les demandes d'admission formulées via la procédure Parcoursup en vue de l'accès à la première année de **Licence mention Information et Communication** de l'UFR Culture et Communication en 2020-2021, est fixée comme suit:

CARDY Hélène
AUBERT Aurélie
AXELRAD Jean
DJAVADZADEH Keivan
CORRIOU Morgan
MAIXENT Jocelyn
PEGHINI Julie
ZARAYA Didier

ARTICLE 2 –

Mme Hélène CARDY est nommée présidente de la commission d'examen des voeux désignée ci-dessus.

ARTICLE 3 –

La Directrice de l'UFR Culture et Communication et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 27 avril 2020

La présidente
Annick ALLAIGRE





ARRETE N°2019-2020-SCOLARITE-CEV- 14
PORTANT NOMINATION EN 2019-2020
DES COMMISSIONS D'EXAMEN DES VŒUX DE L'UNIVERSITE PARIS 8
POUR UNE ADMISSION EN 2020-2021 VIA LA PROCEDURE PARCOURSUP

La présidente de l'université Paris 8,

Vu la Loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
Vu la Loi n° 2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants ;
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence ;
Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 relatif au cadre national des formations ;
Vu le Code de l'Education ;
Vu les statuts de l'université Paris 8 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La commission d'examen des voeux, chargée d'examiner en avril et mai 2020 les demandes d'admission formulées via la procédure Parcoursup en vue de l'accès à la première année de **Licence mention Informatique de l'UFR Mathématiques, informatique, technologies, sciences de l'information et de la communication** en 2020-2021, est fixée comme suit:

AMMI Mehdi
BOURDIN Jean-Jacques
MARIAGE Jean-Jacques
SEDDIKI Lynda

ARTICLE 2 –

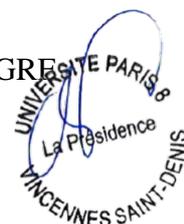
M. Mehdi AMMI est nommé président de la commission d'examen des voeux désignée ci-dessus.

ARTICLE 3 –

Le Directeur de l'UFR Mathématiques, informatique, technologies, sciences de l'information et de la communication et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 27 avril 2020

La présidente
Annick ALLAIGRES





ARRETE N°2019-2020-SCOLARITE-CEV- 15
PORTANT NOMINATION EN 2019-2020
DES COMMISSIONS D'EXAMEN DES VŒUX DE L'UNIVERSITE PARIS 8
POUR UNE ADMISSION EN 2020-2021 VIA LA PROCEDURE PARCOURSUP

La présidente de l'université Paris 8,

Vu la Loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
Vu la Loi n° 2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants ;
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence ;
Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 relatif au cadre national des formations ;
Vu le Code de l'Éducation ;
Vu les statuts de l'université Paris 8 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La commission d'examen des voeux, chargée d'examiner en avril et mai 2020 les demandes d'admission formulées via la procédure Parcoursup en vue de l'accès à la première année **Licence mention Langues étrangères appliquées de l'UFR Langues et cultures étrangères (LCE)** en 2020-2021, est fixée comme suit:

HENKEL Daniel
CHAGNOLLAUD Fanny
CLIMACO Cristina
COUTHERUT Margaux
ESCALIER Lyng-Ying
FARNIE Diego
FAVERZANI Camillo
FILLER André
GHAZZALI Lahouari
PILLE René-Marc

ARTICLE 2 –

M. Daniel HENKEL est nommé président de la commission d'examen des voeux désignée ci-dessus.

ARTICLE 3 –

La Directrice de l'UFR Langues et cultures étrangères (LCE) et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 27 avril 2020

La présidente
Annick ALLAIGRE





**ARRETE N°2019-2020-SCOLARITE-CEV- 16
PORTANT NOMINATION EN 2019-2020
DES COMMISSIONS D'EXAMEN DES VŒUX DE L'UNIVERSITE PARIS 8
POUR UNE ADMISSION EN 2020-2021 VIA LA PROCEDURE PARCOURSUP**

La présidente de l'université Paris 8,

Vu la Loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
Vu la Loi n° 2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants ;
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence ;
Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 relatif au cadre national des formations ;
Vu le Code de l'Education ;
Vu les statuts de l'université Paris 8 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La commission d'examen des voeux, chargée d'examiner en avril et mai 2020 les demandes d'admission formulées via la procédure Parcoursup en vue de l'accès à la première année de **Licence mention Lettres, parcours littérature : création littéraire et écritures du monde** et de la **Licence mention Lettres, parcours littérature : création littéraire et écritures du monde – option Santé** de l'**UFR Textes & Sociétés** en 2020-2021, est fixée comme suit:

**LUCKEN Christophe
ALLOUACHE Ferroudja
BAYARD Pierre
BRASART Patrick**

ARTICLE 2 –

M. Christophe LUCKEN est nommé président de la commission d'examen des voeux désignée ci-dessus.

ARTICLE 3 –

La Directrice de l'UFR Textes & Sociétés et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 27 avril 2020

La présidente
Annick ALLAIGRIS





ARRETE N°2019-2020-SCOLARITE-CEV- 17
PORTANT NOMINATION EN 2019-2020
DES COMMISSIONS D'EXAMEN DES VŒUX DE L'UNIVERSITE PARIS 8
POUR UNE ADMISSION EN 2020-2021 VIA LA PROCEDURE PARCOURSUP

La présidente de l'université Paris 8,

Vu la Loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
Vu la Loi n° 2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants ;
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence ;
Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 relatif au cadre national des formations ;
Vu le Code de l'Education ;
Vu les statuts de l'université Paris 8 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La commission d'examen des voeux, chargée d'examiner en avril et mai 2020 les demandes d'admission formulées via la procédure Parcoursup en vue de l'accès à la première année de **Licence mention Langues littératures et civilisations étrangères, parcours Anglais de l'UFR Langues et cultures étrangères (LCE)** en 2020-2021, est fixée comme suit:

HENKEL Daniel
KEKEH Andrée-Anne
TABACARU Sabina

ARTICLE 2 –

M. Daniel HENKEL est nommé président de la commission d'examen des voeux désignée ci-dessus.

ARTICLE 3 –

La Directrice de l'UFR Langues et cultures étrangères (LCE) et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 27 avril 2020

La présidente
Annick ALLAIGRE





ARRETE N°2019-2020-SCOLARITE-CEV- 18
PORTANT NOMINATION EN 2019-2020
DES COMMISSIONS D'EXAMEN DES VŒUX DE L'UNIVERSITE PARIS 8
POUR UNE ADMISSION EN 2020-2021 VIA LA PROCEDURE PARCOURSUP

La présidente de l'université Paris 8,

Vu la Loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
Vu la Loi n° 2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants ;
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence ;
Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 relatif au cadre national des formations ;
Vu le Code de l'Éducation ;
Vu les statuts de l'université Paris 8 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La commission d'examen des voeux, chargée d'examiner en avril et mai 2020 les demandes d'admission formulées via la procédure Parcoursup en vue de l'accès à la première année de **Licence mention Langues littéraires et civilisations étrangères, parcours Arabe de l'UFR Langues et cultures étrangères (LCE)** en 2020-2021, est fixée comme suit:

ONIMUS Clément
GHOSN Katia

ARTICLE 2 –

M. Clément ONIMUS est nommé président de la commission d'examen des voeux désignée ci-dessus.

ARTICLE 3 –

La Directrice de l'UFR Langues et cultures étrangères et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 27 avril 2020

La présidente
Annick ALLAIGRE





ARRETE N°2019-2020-SCOLARITE-CEV- 19
PORTANT NOMINATION EN 2019-2020
DES COMMISSIONS D'EXAMEN DES VŒUX DE L'UNIVERSITE PARIS 8
POUR UNE ADMISSION EN 2020-2021 VIA LA PROCEDURE PARCOURSUP

La présidente de l'université Paris 8,

Vu la Loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
Vu la Loi n° 2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants ;
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence ;
Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 relatif au cadre national des formations ;
Vu le Code de l'Education ;
Vu les statuts de l'université Paris 8 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La commission d'examen des voeux, chargée d'examiner en avril et mai 2020 les demandes d'admission formulées via la procédure Parcoursup en vue de l'accès à la première année de **Licence mention Langues littéraires et civilisations étrangères, parcours Etudes européennes et internationales de l'UFR Langues et cultures étrangères (LCE)** en 2020-2021, est fixée comme suit:

PILLE René-Marc
FILLER André

ARTICLE 2 –

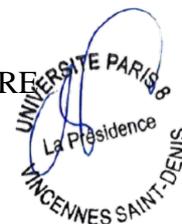
M. René-Marc PILLE est nommé président de la commission d'examen des voeux désignée ci-dessus.

ARTICLE 3 –

La Directrice de l'UFR Langues et cultures étrangères (LCE) et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 27 avril 2020

La présidente
Annick ALLAIGRE





**ARRETE N°2019-2020-SCOLARITE-CEV- 20
PORTANT NOMINATION EN 2019-2020
DES COMMISSIONS D'EXAMEN DES VŒUX DE L'UNIVERSITE PARIS 8
POUR UNE ADMISSION EN 2020-2021 VIA LA PROCEDURE PARCOURSUP**

La présidente de l'université Paris 8,

Vu la Loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
Vu la Loi n° 2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants ;
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence ;
Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 relatif au cadre national des formations ;
Vu le Code de l'Éducation ;
Vu les statuts de l'université Paris 8 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La commission d'examen des voeux, chargée d'examiner en avril et mai 2020 les demandes d'admission formulées via la procédure Parcoursup en vue de l'accès à la première année de **Licence mention Langues littératures et civilisations étrangères, parcours Espagnol de l'UFR Langues et cultures étrangères (LCE)** en 2020-2021, est fixée comme suit:

**FARNIE Diego
CHAGNOLLAUD Fanny
GARCIA BARRERA Sébastien**

ARTICLE 2 –

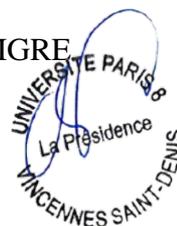
M. Diego FARNIE est nommé président de la commission d'examen des voeux désignée ci-dessus.

ARTICLE 3 –

La Directrice de l'UFR Langues et cultures étrangères et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 27 avril 2020

La présidente
Annick ALLAIGRE





**ARRETE N°2019-2020-SCOLARITE-CEV- 21
PORTANT NOMINATION EN 2019-2020
DES COMMISSIONS D'EXAMEN DES VŒUX DE L'UNIVERSITE PARIS 8
POUR UNE ADMISSION EN 2020-2021 VIA LA PROCEDURE PARCOURSUP**

La présidente de l'université Paris 8,

Vu la Loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
Vu la Loi n° 2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants ;
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence ;
Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 relatif au cadre national des formations ;
Vu le Code de l'Education ;
Vu les statuts de l'université Paris 8 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La commission d'examen des voeux, chargée d'examiner en avril et mai 2020 les demandes d'admission formulées via la procédure Parcoursup en vue de l'accès à la première année de **Licence mention Mathématiques de l'UFR Mathématiques, informatique, technologies, sciences de l'information et de la communication** en 2020-2021, est fixée comme suit:

**SCHMID Wolfgang
BORELLO Martino
BULLYNCK Maarten
ERHARDT Caroline
GOLDBERG Daniel
MARIOU Benoît**

ARTICLE 2 –

M. Wolfgang SCHMID est nommé président de la commission d'examen des voeux désignée ci-dessus.

ARTICLE 3 –

Le Directeur de l'UFR Mathématiques, informatique, technologies, sciences de l'information et de la communication et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 27 avril 2020

La présidente
Annick ALLAIGRE





ARRETE N°2019-2020-SCOLARITE-CEV- 22
PORTANT NOMINATION EN 2019-2020
DES COMMISSIONS D'EXAMEN DES VŒUX DE L'UNIVERSITE PARIS 8
POUR UNE ADMISSION EN 2020-2021 VIA LA PROCEDURE PARCOURSUP

La présidente de l'université Paris 8,

Vu la Loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
Vu la Loi n° 2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants ;
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence ;
Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 relatif au cadre national des formations ;
Vu le Code de l'Education ;
Vu les statuts de l'université Paris 8 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La commission d'examen des voeux, chargée d'examiner en avril et mai 2020 les demandes d'admission formulées via la procédure Parcoursup en vue de l'accès à la première année de **Licence mention Musicologie de l'UFR Arts, philosophie, esthétique** en 2020-2021, est fixée comme suit:

MANACH Vincent
BIERMANN Clara
DARMON Mathilde
DUHAUTPAS Frédéric
FERRARI Giordano
HEUILLON Joël
MICHEL Philippe
OVIEDO Alvaro

ARTICLE 2 –

M. Vincent MANACH est nommé président de la commission d'examen des voeux désignée ci-dessus.

ARTICLE 3 –

Le Directeur de l'UFR Arts, philosophie, esthétique et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 27 avril 2020

La présidente
Annick ALLAIGRE





**ARRETE N°2019-2020-SCOLARITE-CEV- 23
PORTANT NOMINATION EN 2019-2020
DES COMMISSIONS D'EXAMEN DES VŒUX DE L'UNIVERSITE PARIS 8
POUR UNE ADMISSION EN 2020-2021 VIA LA PROCEDURE PARCOURSUP**

La présidente de l'université Paris 8,

Vu la Loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
Vu la Loi n° 2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants ;
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence ;
Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 relatif au cadre national des formations ;
Vu le Code de l'Éducation ;
Vu les statuts de l'université Paris 8 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La commission d'examen des voeux, chargée d'examiner en avril et mai 2020 les demandes d'admission formulées via la procédure Parcoursup en vue de l'accès à la première année de **Licence mention Philosophie de l'UFR Arts, philosophie, esthétique** en 2020-2021, est fixée comme suit:

GISPERT Cyril

ARTICLE 2 –

M. Cyril GISPERT est nommé président de la commission d'examen des voeux désignée ci-dessus.

ARTICLE 3 –

Le Directeur de l'UFR Arts, philosophie, esthétique et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 27 avril 2020

La présidente
Annick ALLAIGRE





ARRETE N°2019-2020-SCOLARITE-CEV- 24
PORTANT NOMINATION EN 2019-2020
DES COMMISSIONS D'EXAMEN DES VŒUX DE L'UNIVERSITE PARIS 8
POUR UNE ADMISSION EN 2020-2021 VIA LA PROCEDURE PARCOURSUP

La présidente de l'université Paris 8,

Vu la Loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
Vu la Loi n° 2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants ;
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence ;
Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 relatif au cadre national des formations ;
Vu le Code de l'Education ;
Vu les statuts de l'université Paris 8 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La commission d'examen des voeux, chargée d'examiner en avril et mai 2020 les demandes d'admission formulées via la procédure Parcoursup en vue de l'accès à la première année de **Licence mention Psychologie de l'UFR Psychologie** en 2020-2021, est fixée comme suit:

TAVANI Jean-Louis
DECORTIS Françoise
GOYET Louise
GUERAUD Sabine
KOENING Marie
KOHLER Corinna
KOSTOVA Milena
LAMMEL Annamaria

ARTICLE 2 –

M. Jean-Louis TAVANI est nommé président de la commission d'examen des voeux désignée ci-dessus.

ARTICLE 3 –

La Directrice de l'UFR Psychologie et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 27 avril 2020

La présidente
Annick ALLAIGRE





ARRETE N°2019-2020-SCOLARITE-CEV- 25
PORTANT NOMINATION EN 2019-2020
DES COMMISSIONS D'EXAMEN DES VŒUX DE L'UNIVERSITE PARIS 8
POUR UNE ADMISSION EN 2020-2021 VIA LA PROCEDURE PARCOURSUP

La présidente de l'université Paris 8,

Vu la Loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
Vu la Loi n° 2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants ;
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence ;
Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 relatif au cadre national des formations ;
Vu le Code de l'Education ;
Vu les statuts de l'université Paris 8 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La commission d'examen des voeux, chargée d'examiner en avril et mai 2020 les demandes d'admission formulées via la procédure Parcoursup en vue de l'accès à la première année de **Licence mention Science politique de l'UFR Textes & sociétés** en 2020-2021, est fixée comme suit:

HAUCHECORNE Mathieu
BRISSON Thomas
DE BLIC Damien
FASSIN Eric
HENRY Odile
HULAK Florence
MARIETTE Audrey
VAKALOULIS Michel

ARTICLE 2 –

M. Mathieu HAUCHECORNE est nommé président de la commission d'examen des voeux désignée ci-dessus.

ARTICLE 3 –

La Directrice de l'UFR **Textes & sociétés** et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 27 avril 2020

La présidente
Annick ALLAIGRE





**ARRETE N°2019-2020-SCOLARITE-CEV- 26
PORTANT NOMINATION EN 2019-2020
DES COMMISSIONS D'EXAMEN DES VŒUX DE L'UNIVERSITE PARIS 8
POUR UNE ADMISSION EN 2020-2021 VIA LA PROCEDURE PARCOURSUP**

La présidente de l'université Paris 8,

Vu la Loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
Vu la Loi n° 2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants ;
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence ;
Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 relatif au cadre national des formations ;
Vu le Code de l'Education ;
Vu les statuts de l'université Paris 8 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La commission d'examen des voeux, chargée d'examiner en avril et mai 2020 les demandes d'admission formulées via la procédure Parcoursup en vue de l'accès à la première année de **Licence mention Sciences du langage** et de la **Licence mention Sciences du langage – option Santé** de l'**UFR Sciences du langage** en 2020-2021, est fixée comme suit:

**BEYSSADE Claire
BRANDAO DE CARVALHO Joaquim
BARRA-JOVER Mario
CANTIN Yves
ENCREVE Florence
FAUST Noam
FUSELLIER Ivani
GARCIA Brigitte
LENART Ewa
NASH Léa
PERINI Marie
ROUSSARIE Laurent**

ARTICLE 2 –

Mme Claire BEYSSADE est nommée présidente de la commission d'examen des voeux désignée ci-dessus.

ARTICLE 3 –

La Directrice de l'UFR Sciences du langage et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 27 avril 2020

La présidente
Annick ALLAIGRE





ARRETE N°2019-2020-SCOLARITE-CEV- 27
PORTANT NOMINATION EN 2019-2020
DES COMMISSIONS D'EXAMEN DES VŒUX DE L'UNIVERSITE PARIS 8
POUR UNE ADMISSION EN 2020-2021 VIA LA PROCEDURE PARCOURSUP

La présidente de l'université Paris 8,

Vu la Loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
Vu la Loi n° 2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants ;
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence ;
Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 relatif au cadre national des formations ;
Vu le Code de l'Education ;
Vu les statuts de l'université Paris 8 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La commission d'examen des voeux, chargée d'examiner en avril et mai 2020 les demandes d'admission formulées via la procédure Parcoursup en vue de l'accès à la première année de **Licence mention Sociologie** de l'**UFR Textes & Sociétés** en 2020-2021, est fixée comme suit:

COUTO Marie-Paule
DAVAULT Corinne

ARTICLE 2 –

Mme Marie-Paule Couto est nommée présidente de la commission d'examen des voeux désignée ci-dessus.

ARTICLE 3 –

La Directrice de l'UFR Textes & Sociétés et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 27 avril 2020

La présidente
Annick ALLAIGRE

